

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2007

LOI ORGANIQUE TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE EN POLYNÉSIE - (n° 401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 63

présenté par
M. Bignon, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 5 de cet article, substituer au mot :

« budget »

le mot :

« projet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.